

0926 05/04
64215 EURCOM UW
21877 COMEU B

to all										
H.D.	D.I.D.	INFO.	TRADE	ACRI.	LEGAL	FIN & DEV.	SCI & FNF.	SUP. AG.	ADM.	C.F.

DE : C.C.E. BRUXELLES - COL64 - S.G.COL
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 15:28 4-05-84 00063008 - 00064670

TELEX NR 82818-SG / B 11/50

TELEX HEBDOMADAIRE NR 168 DU 4 MAI 1984 ADRESSE A L'ENSEMBLE
DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET
D INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

432

1. INTRODUCTION
(-----)

AU NIVEAU DES INSTITUTIONS BRUXELLOISES, REPRISE CETTE SEMAINE
DES TRAVAUX DE LA COMMISSION AVEC NOTAMMENT LE BUDGET 1985, DES
COMMUNICATIONS AU CONSEIL SUR LES DOSSIERS 'AGRICULTURE-VIN'
DE L'ELARGISSEMENT, LA DIRECTIVE 'PLOMB DANS L'ESSENCE' ET
LES TAUX D'ABATTEMENT ACIER POUR LE 2EME TRIMESTRE.

LA COMMISSION NE TIENDRA PAS DE REUNION LA SEMAINE PROCHAINE
(DECLARATION SCHUMAN) MAIS NOUS RENDRONS COMPTE DES VOYAGES EN
COURS DU PRESIDENT THORN EN INDONESIE, COREE DU SUD ET AU
JAPON, DU VICE-PRESIDENT HAFERKAMP EN SUISSE ET EN AUTRICHE, DE
M. RICHARD EN INDE (COMMISSION MIXTE) AINSI QUE, BIEN ENTENDU,
DES RESULTATS DES RENCONTRES MINISTERIELLES DE FIDJI OU LA
COMMISSION EST REPRESENTEE PAR M. PISANI.

REPRISE LA SEMAINE PROCHAINE DES TRAVAUX DU CONSEIL
(AGRICULTURE ET TRANSPORTS) ET DES REPRESENTANTS PERMANENTS.

2. AFFAIRES INTERIEURES
(-----)

2.1 QUESTIONS BUDGETAIRES
(-----)

AVANT-PROJET 1985

LA COMMISSION A POURSUIVI SES TRAVAUX ET APPROUVE LES GRANDES
MASSES BUDGETAIRES ET LE VOLUME TOTAL DU BUDGET. UN CERTAIN
NOMBRE DE POINTS DE DETAIL SERONT A REGLER SUR CES BASES MAIS
IL EST DES A PRESENT POSSIBLE D'ENGAGER LES TRAVAUX FINALS
D'ELABORATION DE L'AVANT-PROJET POUR QUE CELUI-CI SOIT
DISPONIBLE EN TEMPS UTILE POUR LE PARLEMENT ET POUR LE CONSEIL.
M. TUGENDHAT PRESENTERA LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CE BUDGET
LORS DE LA SESSION DU PARLEMENT DE FIN MAI.

MALGRE LES REFORMES DE LA POLITIQUE AGRICOLE DECIDEES PAR LE
CONSEIL EN MARS DERNIER, LE MONTANT DES DEPENSES AGRICOLES POUR
1985 SERA PLUS ELEVE QU'EN 1984 ET DEPASSERA 19 MILLIARDS D'UC.
LA COMMISSION ESTIME QUE LES AUTRES POLITIQUES COMMUNES ET
NOTAMMENT LES POLITIQUES STRUCTURELLES NE PEUVENT PAS ETRE
MISES EN CAUSE PAR CETTE SITUATION. ELLE PROPOSERA DONC LES
DEPENSES INDISPENSABLES A CETTE FIN, MEME SI ELLES SONT
CALCULEES AU PLUS JUSTE. IL EN RESULTERA QUE LE MONTANT DES
DEPENSES MINIMALES A PREVOIR POUR 1985 DEPASSERA LE MONTANT
PREVISIBILE DES RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES, EN SORTE QUE,
COMME EN 1984, DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES DEVRONT ETRE
DEGAGEES. DIVERSES FORMULES SONT ENVISAGEABLES A CETTE FIN EN
LIAISON AVEC LES DECISIONS QUE LE CONSEIL EUROPEEN ET LE
CONSEIL DEVRAIENT PROCHAINEMENT PRENDRE. LA COMMISSION
PRECISERA, AVANT DE DEPOSER L'AVANT-PROJET DE BUDGET, LES
DISPOSITIONS QU'ELLE ENTEND RECOMMANDER.

2.2 PLOMB DANS L'ESSENCE

(-----)
DANS LE TROISIEME PROGRAMME D'ACTION DE L'ENVIRONNEMENT, LE CONSEIL A RETENU UN CERTAIN NOMBRE DE SECTEURS PRIORITAIRES, DONT LA REDCTZOP DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE.

LA REGLEMENTATION SUR LE NIVEAU DE PLOMB DANS L'ESSENCE AINSI QUE LES LIMITES REGLEMENTAIRES AUX EMISSIONS POLLUANTES DE VEHICULES A MOTEUR SONT A MAINTS EGARDS MOINS SEVERES DANS LA COMMUNAUTE QUE DANS LA PLUPART DES AUTRES PAYS INDUSTRIALISES, COMME LES USA, LE JAPON, LA SUISSE ET LA SUEDE. CES DIFFERENCES POUVANT CONSTITUER UN HANDICAP POUR LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE EUROPEENNE, LA COMMISSION VA PRESENTER CERTAINES PROPOSITIONS VISANT A CONCILIER LES OBJECTIFS SUIVANTS :
(- APPORTER UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE A LA PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT,
(- CONSOLIDER L'EFFORT ACCOMPLI PAR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE POUR AMELIORER SA COMPETITIVITE INTERNATIONALE,
(- PRESERVER L'UNITE DU MARCHÉ COMMUN.

LES ETATS MEMBRES SONT D'ACCORD SUR LA NECESSITE ET L'UTILITE D'UNE NOUVELLE ETAPE DE REDUCTION DES EMISSIONS AUTOMOBILES MAIS NE LE SONT PAS SUR LES MODALITES A RETENIR ET NOTAMMENT SUR LES DELAIS DE MISE EN OEUVRE QUI COMMANDENT LE VOLUME DES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES DE L'AUTOMOBILE ET DU RAFFINAGE.

LA COMMISSION POURSUIT ACTIVEMENT SES DELIBERATIONS SUR LES MESURES A PROPOSER AU CONSEIL POUR REDUIRE PUIS ELIMINER LE PLOMB DANS L'ESSENCE ET REDUIRE EGALEMENT LES AUTRES EMISSIONS TOXIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES. SUR BASE DE PROPOSITIONS DE MM. NARJES ET DAVIGNON, UNE LIGNE COMMUNE A ETE DEGAGEE SUR LE CALENDRIER D'ELIMINATION DU PLOMB DANS L'ESSENCE ET DES NORMES CORRESPONDANTES A IMPARTIR A L'INDUSTRIE AUTOMOBILE. LES TRAVAUX SERONT POURSUIVIS DANS LES JOURS A VENIR SUR LA REDUCTION DES AUTRES EMISSIONS TOXIQUES (NOTAMMENT LES OXYDES D'AZOTE) AFIN QUE LA COMMISSION PUISSE CONCLURE DES SA PROCHAINE REUNION.

2.3 ACIER : LEGERE AUGMENTATION DES QUOTAS

(-----)
A L'INITIATIVE DU VICE-PRESIDENT DAVIGNON, LA COMMISSION A APPROUVE MERCREDI UNE MESURE QUI ACCORDE A UN SECTEUR DE LA PRODUCTION SIDERURGIQUE (LA CATEGORIE DE LA TOLE GALVANISEE) UNE TRES LEGERE AMELIORATION DES QUOTAS DE PRODUCTION POUR LE 2EME TRIMESTRE DE 1984.

CECI POUR TENIR COMPTE D'UNE LEGERE AMELIORATION DE LA DEMANDE DANS LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE ET DE LA CONSTRUCTION. AU TOTAL LA DECISION DE LA COMMISSION PORTE SUR UNE AUGMENTATION DE 21 000 T. DES QUOTAS DE PRODUCTION DANS CETTE CATEGORIE DE PRODUITS POUR LE TRIMESTRE EN COURS.

3. ELARGISSEMENT

3.1 ESPAGNE ET PORTUGAL : AGRICULTURE - VIN

(-----)
CONFORMEMENT A LA DEMANDE PRESSANTE DU CONSEIL, LA COMMISSION A ADOPTE DEUX COMMUNICATIONS TRAITANT DES PROBLEMES SPECIFIQUES DU SECTEUR VITI-VINICOLE DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS POUR L'ELARGISSEMENT.

CES COMMUNICATIONS COMPORTENT NOTAMMENT UNE SERIE DE PROPOSITIONS VISANT, D'UNE PART, A ASSURER LA MAITRISE DE L'EVOLUTION DU POTENTIEL VITI-VINICOLE DANS LES FUTURS NOUVEAUX ETATS MEMBRES PENDANT LA PERIODE DE TRANSITION PREVUE POUR CHACUN DES DEUX PAYS CANDIDATS ET, D'AUTRE PART, A COUVRIR DES SITUATIONS SPECIFIQUES PROPRES A CES PAYS.

4. RELATIONS EXTERIEURES

(-----)

4.1 JAPON

(-----)

LA COMMISSION A RENDU PUBLIQUE LA SEMAINE DERNIERE UNE PREMIERE APPRECIATION SUR LA CINQUIEME SERIE DE MESURES D'OUVERTURE DE MARCHÉ ET DE PROMOTION DES IMPORTATIONS ANNONCEES VENDREDI 27 AVRIL A TOKYO PAR LE PREMIER MINISTRE NAKASONE.

SI CERTAINES DE CES MESURES CONSTITUENT UN PAS POSITIF ET SONT DE NATURE A REPENDRE A QUELQUES UNES DES DEMANDES DE LA COMMUNAUTE (EN MATIERE DE TARIFS, DE NORMES ET PROCEDURES DE CERTIFICATION, NOTAMMENT), D'UNE PART, LEUR IMPACT SUR LES ECHANGES SEMBLE CEPENDANT LIMITE, AU MOINS EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNAUTE. IL N'EST PAS EVIDENT QUE CE NOUVEAU PAQUET SOIT DE NATURE A RENVERSER LA TENDANCE ET REDRESSER DE FACON SIGNIFICATIVE ET DURABLE LA BALANCE DES ECHANGES ENTRE ELLE ET LE JAPON. AINSI, LES MESURES TARIFAIRES ANNONCEES COUVRENT ENVIRON 2 0/0 DES EXPORTATIONS DE LA COMMUNAUTE VERS LE JAPON. D'AUTRE PART, LA COMMUNAUTE AVAIT DEMANDE QUE SOIT DEFINIE UNE POLITIQUE DE STIMULATION ACTIVE DES IMPORTATIONS. LES MESURES ANNONCEES NE CONTIENNENT RIEN DE TEL.

DE MEME LA COMMISSION ATTEND AUSSI DE CONNAITRE LES ACTIONS CONCRETES ANNONCEES CONCERNANT LA LIBERALISATION DES MARCHES FINANCIERS ET L'INTERNATIONALISATION DU YEN.

ON RETIENDRA ENCORE QU'A LA SUITE DE LA MISSION D'EXPLICATIONS ENTREPRISE A LA MI-AVRIL PAR LES SERVICES DE LA COMMISSION, DES REUNIONS COMMUNES D'EXPERTS DEVRAIENT SE TENIR AVANT L'ETE DANS LE DOMAINE DES NORMES (PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET ADDITIFS ALIMENTAIRES).

4.2 NEW ZEALAND

(-----)

MR. COOPER, NEW ZEALAND MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS AND MINISTER OF OVERSEAS TRADE, VISITED THE COMMISSION ON 2 MAY. HE SAW VICE-PRESIDENT HAFERKAMP AND MR. DALSGER. THE PURPOSE OF THE VISIT TO THE COMMISSION AND TO ALL MEMBER STATES, TIMED IMMEDIATELY PRIOR TO THE COUNCIL (AGRICULTURE) MEETING OF 7-8 MAY, WAS TO UNDERLINE ONCE AGAIN NEW ZEALAND'S OVERRIDING INTEREST IN HAVING THE COMMISSION'S PROPOSAL ON BUTTER, AGREED BY THE COUNCIL AT ITS NEXT MEETING. MR. COOPER STRESSED THAT A FIVE-YEAR APPROACH WAS THE ONLY POLITICAL SOLUTION POSSIBLE FOR NEW ZEALAND. HE ALSO UNDERLINED THE MUTUAL ADVANTAGE OF THE EC-NEW ZEALAND DAIRY COOPERATION THE WORLD MARKET. MR. COOPER SAID HE VERY MUCH APPRECIATED THE EFFORTS MADE SO FAR. HE HOPED THAT ALL THE MEMBER STATES, INCLUDING IRELAND, COULD SHOW THEIR UNDERSTANDING FOR NEW ZEALAND'S PREOCCUPATIONS.

4.3 YEMEN DU NORD

(-----)

LE COREPER A MARQUE SON ACCORD, A SON NIVEAU, SUR LES DIRECTIVES DE NEGOCIATION. CET ACCORD SERAIT LE PREMIER CONCLU DANS LE CONTEXTE DE L'INITIATIVE DU CONSEIL DE FEVRIER 80 VIS A VIS DES ETATS DU GOLFE.

4

IL S'AGIRAIT D'UNE COOPERATION COMMERCIALE DE CARACTERE NON PREFERENTIELLE (CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISEE) ET ECONOMIQUE (ENERGIE, TOURISME, AGRICULTURE, PECHE, INDUSTRIES ALIMENTAIRES, DEVELOPPEMENT RURAL, INVESTISSEMENTS) DU TYPE ASEAN ET INDE, AVEC UN CARACTERE EVOLUTIF.

LA COMMUNAUTE EST EGALEMENT PRETE A DEVELOPPER SON SOUTIEN A CE PAYS DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'AIDE AUX PVD NON ASSOCIES. UNE COMMISSION MIXTE SERAIT CREEE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD.

.4 AIDES D'URGENCE AFRIQUE
(-----)

A) PLAN D'URGENCE SECHERESSE
LA COMMISSION VIENT DE DECIDER DES AIDES D'URGENCE AU TITRE DE L'ARTICLE 137 DE LOME EN FAVEUR DE 13 PAYS AFFECTES PAR LA SECHERESSE POUR UN MONTANT DE 15,6 MIO ECU.

COMPTE TENU DES AIDES D'URGENCE DEJA DECIDEES POUR ENVIRON 12 MIO ECU AINSI QUE DES AIDES ALIMENTAIRES D'URGENCE DE 190.000 T. DE CEREALES ET CELLES ENVISAGEES DANS LE PROGRAMME 84 (59.000 T.) C'EST VERITABLEMENT UN PLAN D'URGENCE D'UN MONTANT TOTAL DE 83 MIO ECU QUE LA COMMISSION A MIS EN OEUVRE.

(LE MOZAMBIQUE, EGALEMENT BENEFICIAIRE DE CE PLAN, A BENEFICIE, EN TANT QUE NON ASSOCIE, DE SIX AIDES D'URGENCE DEPUIS DECEMBRE DERNIER POUR UN MONTANT TOTAL D'ENVIRON 5 MIO ECU, SANS COMPTER LES AIDES HUMANITAIRES A LA SUITE DES CYCLONES. UNE MISSION DES SERVICES DE LA COMMISSION EST ACTUELLEMENT SUR PLACE EN VUE DE PROGRAMMER LES AIDES A CE PAYS).

B) MADAGASCAR
LA COMMISSION A DECIDE UNE CONTRIBUTION DE 350.000 ECU EN FAVEUR DE 35.000 SINISTRES DU CYCLONE KAMISY AU PROGRAMME DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE AINSI QU'UNE AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE PORTANT SUR 5.000 T. DE CEREALES.

5. QUESTIONS DIVERSES
(-----)

5.1 REMUNERATIONS
(-----)

LA COMMISSION A ARRETE SON RAPPORT ET SES PROPOSITIONS AU CONSEIL SUR LA PROCHAINE ADAPTATION DES REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES QUI DOIT INTERVENIR LE 1ER JUILLET PROCHAIN, CONFORMEMENT A LA METHODE ACCEPTEE PAR LE CONSEIL. POUR BRUXELLES ET LUXEMBOURG ELLE DOIT CONDUIRE A UN RELEVEMENT DE 3,1 0/0 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER DERNIER.

FICHE PARTICULIERE
(-----)

SYNTHESE DES NEGOCIATIONS DE RENOUVELLEMENT DES ARRANGEMENTS
(-----)
SIDERURGIQUES CECA POUR 1984
(-----)

AVEC L'APPROBATION PAR LE COREPER, LE 18 AVRIL, DE L'ARRANGEMENT AVEC LA NORVEGE, LA COMMISSION A TERMINE LES NEGOCIATIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DES ARRANGEMENTS SIDERURGIQUES CECA AVEC LES 15 PAYS PARTENAIRES : AUTRICHE, FINLANDE, NORVEGE, SUEDE, AFRIQUE DU SUD, AUSTRALIE, BRESIL (FONTE SEULEMENT), COREE, ESPAGNE, JAPON, BULGARIE, HONGRIE, POLOGNE, ROUMANIE, TCHECOSLOVAQUIE.

LE MANDAT DU CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 1983 MAINTIENAIT POUR 1984 LES MEMES REGLES QUI DEFINIR LE NIVEAU D'IMPORTATION QUE POUR 1983 (C'EST-A-DIRE LES TONNAGES DE 1980 REDUITS DE 12,5 O/D) MAIS RENFORCAIT SENSIBLEMENT LES MODALITES D'EXECUTION, E.A. LA 'TRIPLE CLAUSE' : ETALEMENT DANS LE TEMPS AVEC MAXIMUM DE 55 O/D SUR L'UN OU L'AUTRE TRIMESTRE, RESPECT DE LA VENTILATION ENTRE TYPES DE PRODUITS (RETOUR POUR AUTANT QUE POSSIBLE AUX ANNEES DE REFERENCE, GENERALEMENT 1976-77 NOTAMMENT POUR LES PAYS DE L'AELE), RESPECT DE LA DISTRIBUTION REGIONALE.

LE MANDAT PRESCRIVAIT AUSSI UN DURCISSEMENT TRES NET DES MODALITES DE GESTION (SURVEILLANCE ACCELEREE ET ININTERROMPUE, CONSULTATIONS DES LE STADE DE L'OCTROI DE LICENCES) ET UNE INTERDICTION DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE SECOND CHOIX SAUF, EN GENERAL, AUTORISATION EXPRESSE DE LA COMMISSION, POUR LES PAYS AUTRES QUE LES PAYS A COMMERCE D'ETAT ET LES PAYS AELE POUR LESQUELS LES IMPORTATIONS DE CES PRODUITS SONT GELEES AU NIVEAU 1982.

LES NEGOCIATIONS AVEC LE GROUPE DES CINQ PAYS A COMMERCE D'ETAT ONT CAUSE LES MOINDRES DIFFICULTES : ACCEPTATION SANS PROTESTATION DE TONNAGES IDENTIQUES A CEUX DE 1983 ET DE LA RIGUEUR DANS LA SURVEILLANCE, ACCEPTATION POUR LA PREMIERE FOIS DE LA CLAUSE D'ETALEMENT, JUSQU'ICI NON EXPRIMEE DANS CES ARRANGEMENTS DEJA EXTREMEMENT RIGOUREUX SUR LE PLAN QUANTITATIF (CONTINGENTS AUTONOMES CONTRAIGNANTS).

DANS LES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS A ECONOMIE DE MARCHÉ AUTRES QUE L'AELE, LA COMMISSION A PU CONCLURE RELATIVEMENT VITE AVEC L'AFRIQUE DU SUD, L'AUSTRALIE, LA COREE ET LE JAPON. LES DISCUSSIONS AVEC LE BRESIL ONT ETE LONGUES EN RAISON DES RETICENCES TANTOT DES ETATS MEMBRES, TANTOT DU BRESIL A ACCEPTER CERTAINS 'SOUS-CONTINGENTS REGIONAUX' ENVISAGES POUR LA FONTE DE MOULAGE. LES NEGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE ONT ETE LES PLUS LABORIEUSES, LE DERNIER PROBLEME -DE LOIN LE PLUS DIFFICILE- ETANT CELUI DE LA REPARTITION REGIONALE DES 757.000T ET LA PART 'ATTRIBUEE' A L'ALLEMAGNE, SUR BASE DES COURANTS TRADITIONNELS CORRIGES PAR L'EVOLUTION RECENTE (UNE RESERVE DE 18.000 T. SERA DISTRIBUEE AU 3EME TRIMESTRE EN FONCTION DES REALISATIONS OBSERVEES A CE MOMENT). IL A FALLU AUSSI SE PREMUNIR CONTRE LES IMPORTATIONS INDIRECTES DE PRODUITS ESPAGNOLS EN SUBORDONNANT L'OCTROI DE LICENCES D'IMPORTATION A LA PRESENTATION DE LICENCES D'EXPORTATIONS DELIVREES PAR L'ESPAGNE (SYSTEME NOUVEAU ET EXCEPTIONNEL).

LES NEGOCIATIONS AVEC LES AUTRES PAYS DE L'AELE ONT ETE TRES ARDUES. LES ARRANGEMENTS AVEC CES PAYS NE COMPORTENT PAS -EN RAISON DU LIBRE-ECHANGE- DE QUANTITES CHIFFREES, MAIS UNE REFERENCE AUX ANNEES DE BASE COMME 'ORDRE DE GRANDEUR'. EN OUTRE, ILS CONTIENNENT LA NOTION DE RECIPROCITE, C EST-A-DIRE D'EVOLUTION PARALLELE DES COURANTS COMMERCIAUX. RECENTMENT, ET SURTOUT EN 1983, L'EVOLUTION S'EST GENERALEMENT CARACTERISEE PAR UNE EXPANSION DES IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES ACCOMPAGNEE DANS LES CAS DE LA FINLANDE ET DE LA NORVEGE PAR UNE REGRESSION SENSIBLE DE NOS EXPORTATIONS. D'AUTRE PART, LA GAMME DES PRODUITS LIVRES PAR L'AELE S'EST FORTEMENT MODIFIEE ET A INCLUS DE PLUS EN PLUS DE PRODUITS RELATIVEMENT SENSIBLES (POUTRELLES, RONDS A BETON). A L'ISSUE DE TRES LONGUES DISCUSSIONS LA COMMISSION A OBTENU, SOUS DES FORMES VARIABLES, DES DECLARATIONS D'INTENTION OU DES PROGRAMMES DE LIVRAISON, NOTAMMENT VIS-A-VIS DE LA RFA, IMPLIQUANT UN EFFORT DE RETOUR AUX ORDRES DE GRANDEUR DE LA PERIODE DE BASE ET, DANS UNE MOINDRE MESURE, A LA VENTILATION ENTRE PRODUITS RELEVÉE A L'EPOQUE.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN